

CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 3 AVRIL 2025AFFECTATION DES RESULTATS
DU BUDGET PRINCIPALCommune
des Monts d'Or
Métropole de LyonEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 AVRIL 2025**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 27
- présents : 22
- procurations : 5
- absents : 0
- ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 21/03/2025**Certifiée exécutoire par,**

Transmission en préfecture le : 04/04/2025

Affichage municipal le : 10/04/2025

Étaient présents : M. Max VINCENT, Mme Béatrice REBOTIER, M. Dominique PELLA, Mme Arlette BERNARD, M. François GAY, Mme Florence DURANTET, Mme Christine GODARD, M. Régis MATHIEU, M. Grégory DONABEDIAN, M. Antonio MARQUES, Mme Brigitte CAYROL, Mme Fabienne GUENEAU, M. Arthur NIGHOGHOSSIAN, Mme Françoise WATRELOT-ROSSO, Mme Olivera SALIPUR, M. Thierry BERTRAND, Mme Cécile CAZIN, M. Raphaël GUYONNET, M. Eric MAZOYER, M. Augustin NEYRAND, M. Marc-Stéphane BEAU, Mme Nathalie DUFAY

Absents :	représenté(s) par :
M. Pierre GERVAIS	M. Max VINCENT
M. Pascal FREYDIER	M. Dominique PELLA
Mme Aurélie HANGARD	Mme Béatrice REBOTIER
Mme Corinne PREVE	M. François GAY
M. Antoine CORRON	M. Grégory DONABEDIAN

Absent non représenté :**Secrétaire de Séance élu :** M. Arthur NIGHOGHOSSIAN**Séance sous la présidence de :** M. Max VINCENT, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du Compte Financier Unique (CFU)

L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement ;
- Soit au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser (compte 1068)
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Suite à l'approbation du CFU 2024, les résultats peuvent être approuvés définitivement.

DELIBERE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal a 27 voix exprimées, 23 voix POUR et 4 CONTRE (E. MAZOYER, N. DUFAY, A. NEYRAND, M.S. BEAU) décide de :

- AFFECTER les résultats ainsi qu'il suit :

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 03/04/2025*



Max VINCENT
Maire de Limonest

11600 LIMONEST				
<u>INVESTISSEMENT 2024</u>				
	RECETTES	:	4 009 299,69	
	DEPENSES	:	6 862 717,02	
	Déficit 2024		<u>-2 853 417,33</u>	
Excédent cumulé au 31/12/2023				1 343 128,47
	Déficit 2024			<u>-2 853 417,33</u>
Résultat comptable cumulé au 31/12/2024		Déficit 2024		<u>-1 510 288,86</u>
RAR Recettes		1 364 263,54		
RAR Dépenses		563 572,60		
		<u>800 690,94</u>		
Résultat comptable réel cumulé au 31/12/2024				800 690,94
		Déficit 2024		<u>-1 510 288,86</u>
				<u>-709 597,92</u>
<u>FONCTIONNEMENT 2024</u>				
	RECETTES		9 151 121,14	
	DEPENSES		7 529 953,87	
	Bénéfice 2024		<u>1 621 167,27</u>	
Excédent cumulé au 31/12/2023				0,00
	Bénéfice 2024			<u>1 621 167,27</u>
Résultat comptable cumulé au 31 décembre 2024				<u>1 621 167,27</u>

- DECIDER l'affectation du résultat 2024 tel que résumé ci-dessous :

Affectation d'une partie du solde de la section de fonctionnement 2024 à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) : 709 597,92 €

Affectation en dotation complémentaire (compte 1068) : 911 569,35 €

DONNER, pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 03/04/2025*

Max Vincent



Max VINCENT
Maire de Limonest

Accusé de réception en préfecture
069-216901165-20250403-20250402-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025